

PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ORES

TENUE LE 13 JUIN 2024

AU CINEMA ACINAPOLIS « PATHE » CHARLEROI

L'Assemblée générale est ouverte à 10 h sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué de Madame Rosalia TUDISCA, secrétaire,
de Madame/Monsieur Julien BASTIEN
et de Madame/Monsieur Florent BRANCAERT, tous deux scrutateurs.

Les actionnaires sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 8 mai 2024 et ce, dans le respect des articles 23 et suivants des statuts.

Ont été mis à la disposition des actionnaires, via le site internet de la société, le rapport financier de la société dont chacun a pu prendre connaissance, comprenant le rapport de gestion 2023 et également le bilan et les comptes 2023, le rapport du Commissaire-Réviseur, BDO Réviseurs d'Entreprises srl, représentée par Monsieur Christophe COLSON, Réviseur d'entreprises.

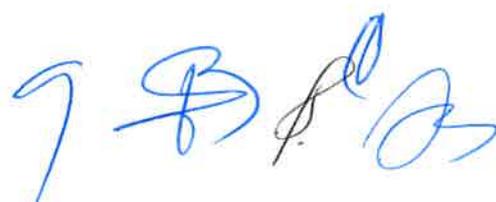
Tous ces éléments ont été portés à la connaissance du Conseil d'entreprise de la société le 10 juin 2024 (attestation en annexe).

1° Rapport annuel 2023, en ce compris le rapport de rémunération

Il est souligné que ce document a été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 8 mai 2024 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

L'Assemblée approuve le rapport annuel 2023, en ce compris le rapport de rémunération, tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.



2° Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

- **Présentation des comptes ;**
- **Présentation du rapport du Réviseur ;**
- **Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, des rapport de gestion et règles d'évaluation.**

Il est souligné que ces rapports ont également été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 8 mai 2024 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance. Notification est faite du rapport du Commissaire-Réviseur – qui assiste à l'Assemblée – et l'Assemblée générale ne formule aucune observation.

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023.

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2023.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4° Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Monsieur le Commissaire-Réviseur Christophe COLSON, représentant la société BDO, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en ce qui concerne l'exécution de son mandat relatif à l'exercice 2023.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5° Nominations statutaires

L'Assemblée générale d'ORES procède à la nomination définitive de Messieurs Jean-Pol DELLICOUR et Jorj RADIKOV, cooptés respectivement en date des 13 décembre 2023 et 20 mars 2024 par le Conseil d'administration pour achever les mandats laissés vacants par la démission de Messieurs Jean-Claude MEURENS et Michel FRANCEUS, conformément à l'article 14 des statuts et à la composition-miroir des Conseils d'administration d'ORES Assets et ORES.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 10 h 20

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante.

DONT PROCES-VERBAL

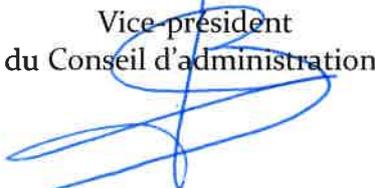
Clos lieu et date que dessus, à Charleroi

Lecture faite, le Président de l'Assemblée, le Vice-président du Conseil d'administration, les Scrutateurs et le Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Rosalia TUDISCA
Secrétaire



Yves BINON
Vice-président
du Conseil d'administration



Les Scrutateurs



Karl DE VOS
Président





ATTESTATION

Le Conseil d'entreprise de la société ORES, régulièrement convoqué, s'est réuni ce 10 juin 2024 pour l'information économique et financière annuelle.

Les faits significatifs de 2023, les comptes de résultats et le bilan ont été analysés et commentés.

Les perspectives pour 2024 ont été exposées ainsi que les prévisions d'effectif.

Le réviseur a remis son rapport.

Le présent document est destiné à l'Assemblée Générale d'ORES.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 10 juin 2024.

Le Secrétaire
du Conseil d'entreprise



Le Président
du Conseil d'entreprise

